

**20.—Sociétés déclarant des bénéfices, par catégorie de revenu et d'actif,
années d'imposition 1963 et 1964**

NOTE.—Il s'agit des sociétés dont le fisco a reçu des renseignements suffisamment détaillés pour les fins de la statistique.

Catégorie de revenu et d'actif	1963		1964	
	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante
	nombre	millions de dollars	nombre	millions de dollars
Catégorie de revenu				
Moins de \$5,000.....	33,465	55.2	35,881	58.0
\$5,000 à \$10,000.....	14,301	97.2	15,253	102.7
\$10,000 à \$25,000.....	16,204	248.1	18,620	288.2
\$25,000 à \$50,000.....	9,498	316.5	10,061	333.8
\$50,000 à \$100,000.....	2,468	171.9	2,666	182.5
\$100,000 à \$250,000.....	1,782	279.7	1,851	292.5
\$250,000 à \$500,000.....	725	253.3	821	288.8
\$500,000 à \$1,000,000.....	413	282.8	477	334.5
\$1,000,000 à \$5,000,000.....	391	792.3	415	829.8
\$5,000,000 et plus.....	88	1,486.2	111	1,652.2
Total.....	79,348	3,983.3	86,186	4,363.0
Catégorie d'actif				
Moins de \$100,000.....	36,333	193.1	39,326	210.0
\$100,000 à \$250,000.....	20,842	245.8	21,959	271.5
\$250,000 à \$500,000.....	10,445	218.7	11,892	239.2
\$500,000 à \$1,000,000.....	5,625	216.2	6,189	229.7
\$1,000,000 à \$5,000,000.....	4,593	534.6	5,142	602.3
\$5,000,000 à \$10,000,000.....	668	263.5	791	310.7
\$10,000,000 à \$25,000,000.....	443	361.1	452	365.9
\$25,000,000 à \$100,000,000.....	276	596.1	301	670.0
\$100,000,000 et plus.....	123	1,354.2	134	1,463.7

Droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès

L'historique des droits successoraux paraît dans l'*Annuaire* 1956, pp. 1088-1092. Du 1^{er} janvier 1947 au 31 mars 1963, seuls l'Ontario et le Québec imposaient des droits de succession, les autres provinces ayant loué ce domaine au gouvernement fédéral aux termes des accords fiscaux de 1947, 1952 et 1957 (voir page 1096). Toutefois, la Colombie-Britannique a repris ce domaine relativement à tous les décès à compter du 1^{er} avril 1963. L'incidence de l'impôt sur les biens transmis par décès est expliquée à la page 1103.

Les recettes fédérales en droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès durant l'année terminée le 31 mars 1965 s'élevaient à \$88,625,641. La même année, le Québec a prélevé \$35,426,000 en droits successoraux et l'Ontario, \$48,682,000.